

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf. D.U. : 15/pfu/404049  
Réf D.M.S. : GCR/2264-0054/19/2011-230pu/02urb11  
Réf C.R.M.S. : AVL/KD/SBK-2.45/s.507  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : SCHAERBEEK. Rue Josaphat, 229-241 – rue de la Ruche, 30.**  
**Complexe scolaire de la Ruche (arch. H. Jacobs – 1907).**  
**Rénovation d'un bloc sanitaire dans la section maternelle et démolition / reconstruction d'un bloc**  
**sanitaire dans la section primaire.**  
***Avis conforme (Dossier traité par Mme V. Henry – D.U. et M. G. Conde-Reis – D.M.S.)***

En réponse à votre lettre du 2 septembre 2011, en référence, reçue le 2 septembre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 21 septembre 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé un avis conforme favorable sous réserve.

La totalité des parties originelles – en ce compris le mobilier fixe par destination – du complexe formé par l'école communale n°1, le gymnase et l'ancienne école industrielle, sont classées comme ensemble.

La demande vise la rénovation des sanitaires de la section maternelle, la démolition des sanitaires des primaires et leur reconstruction à leur emplacement d'origine (contre la façade du gymnase). La restauration de la façade du préau, après démolition du petit volume existant, est comprise dans la demande de permis d'urbanisme qui porte sur la restauration globale de ces façades (voir avis conforme favorable sous réserve de la CRMS émis le 27 juillet 2011). Les sanitaires existants ont été construits dans les années 50, de part et d'autre des façades du préau Art nouveau qui sépare les deux cours. Ils sont aujourd'hui en très mauvais état. La Commune souhaite remédier à cette situation.

Pour rappel, en sa séance du 31 mars 2010, la CRMS a émis un avis de principe favorable sur les interventions projetées en formulant des réserves sur le projet de reconstruction des sanitaires de la section primaire.

Le cahier des charges joint au dossier porte uniquement sur la construction du nouveau bloc de sanitaires dans la cour ; les informations relatives à la rénovation du bloc des maternelles sont dès lors lacunaires.

La CRMS émet un avis conforme favorable sous les réserves suivantes :

Section maternelle : bloc sud

Bien que la démolition des sanitaires serait envisagée ultérieurement, lors d'une réorganisation complète de la section des tout petits, la construction existante serait pour l'instant conservée et rénovée. Les installations techniques seraient totalement renouvelées et comprendraient 8 WC pour enfants, 1 WC pour adulte, 1 WC pour PMR, 1 bain et 10 lavabos.

En ce qui concerne la rénovation des façades, le projet prévoit la pose d'une isolation extérieure. La CRMS constate que l'épaisseur de la couche d'isolation serait de 7cm et déborderait dès lors largement du soubassement existant en pierre bleue (cfr. coupe AA' – plan 2/3). Le raccord de cette couche supplémentaire avec les seuils de fenêtres et les portes n'est pas résolu. La couche d'isolation serait elle-même revêtue d'un crépi dont la couleur n'est pas précisée.

Afin d'éviter les problèmes et l'impact visuel peu adéquat qui sont liés à l'isolation extérieure proposée, **la CRMS demande de ne pas prévoir une couche d'isolant extérieur. Toutefois, pour augmenter le confort et la performance du volume, elle propose de remplacer cette isolation par un enduit isolant sur la face intérieure des murs. Les performances obtenues par ce type d'isolation devraient en effet être suffisantes vu l'utilisation limitée de ce local (il s'agit de sanitaires et non d'une pièce de vie).**

**A l'extérieur, les façades pourraient retrouver l'aspect des briques, ou, si cela s'avère impossible, être repeintes dans des tons qui tiennent compte de la chromatique générale des façades bordant la cour (pas de blanc).**

**La Commission demande enfin que la teinte des châssis soit soumise à l'approbation préalable de la DMS pour garantir leur bonne intégration dans la cour.**

#### Section primaire : bloc nord

Identique à celui des maternelles, le bloc des sanitaires des primaires serait démoli. Un nouveau volume serait reconstruit à l'opposé de la cour, contre le rez-de-chaussée de la façade du gymnase, à l'emplacement des sanitaires d'origine (cfr. plans d'archives publiés dans l'Emulation, 1907).

Dans son avis préalable, la CRMS demandait de simplifier le projet et d'opter soit pour un simple alignement de sanitaires abrités sous une petite toiture (volume couvert ouvert, sans paroi vitrée avec une finition des dispositifs inspirée des modèles conçus dans d'autres écoles par l'architecte Henri Jacobs), soit pour une construction fermée, de facture contemporaine sobre (dont le décor et les dispositions intérieures ne reprendraient pas le modèle d'Henri Jacobs).

Le parti qui a été retenu consiste en un volume rectangulaire sobre dont la façade avant (côté cour) serait réduite à sa plus simple expression : un mur aveugle en briques, sans ouverture et sans ventilation naturelle, sous une toiture plate avec couvre-mur en pierre bleue ; les portes d'entrée seraient latérales. De la végétation serait plantée au pied de la façade avant dans un bac en pierre bleue. L'intérieur serait éclairé par six lanterneaux. La couleur des menuiseries extérieures n'est pas précisée.

**La CRMS souscrit à l'option retenue. Elle insiste toutefois pour que la couleur jaune clair de la brique de parement du nouveau volume soit identique à celle du mur en briques du gymnase** comme le prévoit le cahier des charges (p. 39). **Des échantillons devront être soumis à l'approbation préalable de la DMS pour garantir la bonne intégration de la nouvelle construction contre le mur du gymnase.**

**La Commission demande également de soumettre à l'approbation préalable de la DMS la couleur des menuiseries extérieures prévues en aluminium.**

**Enfin, elle suggère de prévoir un éclairage continu sous forme d'une verrière (au-dessus du couloir des lavabos) au lieu des six coupoles projetées qui sont peu esthétiques.**

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO

Secrétaire

M.-L.

Présidente

ROGGEMANS

C.C. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. G. Conde Reis).